

SOUS EMBARGO – Pour diffusion le 21 juin 2022, 14h45

Québec annonce l'octroi d'une aide financière de 1 M\$ pour le projet d'hôtel de ville en bois de La Pêche

La Pêche, le 21 juin 2022 – Le gouvernement du Québec annonce l'octroi d'une aide financière d'un million de dollars à la Municipalité de La Pêche pour son projet de construction d'un nouvel hôtel de ville en bois massif.

L'annonce a été faite aujourd'hui par M. Robert Bussière, député de Gatineau, au nom de M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec. La subvention est allouée dans le cadre du Programme d'innovation en construction bois (PICB) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Le coût total du projet d'investissement est évalué à 7,6 millions de dollars.

La Municipalité de La Pêche prévoit d'ériger un nouvel hôtel de ville entièrement en bois à l'architecture impressionnante. Le bâtiment projeté présente une structure en bois massif avec panneaux poutres longue portée en bois lamellé-croisé, une enveloppe constituée de murs et de toitures hyperisolés aux composantes 100 % bois et une structure de toit en dents de scie offrant une longue portée libre de colonnes. Il s'agit d'un bâtiment conçu selon le concept Passivhaus, une norme internationale qui favorise l'efficacité énergétique et une faible empreinte carbone des bâtiments.

Citations :

« L'aide financière annoncée aujourd'hui contribuera au projet de construction d'un nouvel hôtel de ville pour la Municipalité de La Pêche. Je me réjouis de constater l'intérêt du milieu municipal pour le Programme d'innovation en construction bois et pour le développement de bâtiments innovants. Le gouvernement du Québec sera toujours là pour encourager l'utilisation du bois dans la construction et son rayonnement, dans une optique de développement durable. »

Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec

« En tant que député de Gatineau, je me réjouis de l'annonce d'aujourd'hui qui apportera une aide financière importante à la Municipalité de La Pêche dans son projet de nouvel hôtel de ville. Par l'adhésion au Programme d'innovation en construction bois, la Municipalité participera au développement de connaissances favorisant l'utilisation des produits du bois dans la construction et permettra aussi de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Notre gouvernement soutient la mise en valeur de nos richesses naturelles et la nouvelle mairie de La Pêche en sera un bel exemple. »

Robert Bussière, député de Gatineau

« Avec le soutien du gouvernement, notre municipalité se dote d'un nouvel hôtel de ville conforme à la norme Passivhaus à très faible consommation énergétique et construit entièrement en bois. En plus d'offrir un environnement de travail sain et professionnel pour notre personnel, le nouveau bâtiment comprendra une salle multifonctionnelle qui nous permettra de recevoir les citoyens lors des séances du conseil ou d'événements spéciaux. Au nom du conseil municipal et de la population de La Pêche, je remercie le gouvernement du Québec et notre député Robert Bussière pour leur appui. »

Guillaume Lamoureux, maire de la Municipalité de La Pêche

Faits saillants :

- Destiné aux secteurs non résidentiels et multifamiliaux, le PICB a pour but d'accroître l'utilisation du bois dans la construction et de réduire les émissions de gaz à effet de serre des nouveaux bâtiments et ouvrages de génie civil, ainsi que de soutenir l'innovation. Il vise également à acquérir des connaissances en vue d'appuyer et d'accélérer l'évolution de la réglementation et des politiques publiques favorisant l'utilisation des produits du bois dans la construction.
- Le PICB constitue l'une des mesures phares du Plan de mise en œuvre 2021-2026 de la Politique d'intégration du bois dans la construction, annoncé en février 2022. Il est financé dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030.
- La norme Passivhaus vise l'efficacité énergétique de tous les types de bâtiments. Développée en 1990 en Allemagne, elle permet d'économiser 80 % de l'énergie utilisée en chauffage et en climatisation. C'est une action concrète dans la lutte contre les changements climatiques qui prône la réduction de la consommation en énergie.

Liens connexes :

- [Programme d'innovation en construction bois](#)
- [Politique d'intégration du bois dans la construction](#)
- [Bâtiment passif Québec](#)
- Pour obtenir des renseignements sur le Ministère et en savoir plus sur ses activités et ses réalisations, consultez le [site Web](#) et les réseaux sociaux :
 -  <https://www.facebook.com/ForetsFauneParcs>
 -  https://twitter.com/MFFP_Quebec

– 30 –

Source :

Michel Vincent
Directeur des communications et attaché de presse
Cabinet du ministre des Forêts,
de la Faune et des Parcs et ministre responsable
de la région de l'Abitibi-Témiscamingue
et de la région du Nord-du-Québec
Tél. : 514 231-2251

Information :

Relations médias
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
medias@mern-mffp.gouv.qc.ca
Tél. : 418 521-3875